

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 9 DECEMBRE 2014.**

Le neuf décembre de l'an deux mille quatorze, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Gérard PACAUD, maire de la commune d'Hénonville.

**Etaient présents** Etaient présents : MM BOURGHELLE, DECAGNY, DOUTRELEAU FAUCHER, LE MAREC, MAUBERT, MEURIER, PACAUD, MMES FROISSART, LUSSON, ROMIGUIERE LESOBRE  
Absents excusés : M DELACOUR

**Objet : Contrat enfance et jeunesse avec la CAF de Beauvais** Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à l'ouverture du centre aéré les mercredis après-midi, il est nécessaire de faire un contrat enfance et jeunesse avec la CAF de Beauvais pour l'obtention d'allocations. Ce contrat débute en septembre 2014 jusqu'en septembre 2017. Pour 2014, sur la base de 14 mercredis de septembre à décembre l'allocation est 1 154 € (versée en août 2015) et pour 2015, sur la base de 36 mercredis l'allocation sera de 2 926 € (versée en août 2016). L'amplitude horaire subventionnée est de 4 heures avec un plafond de 25 enfants, sachant que pour l'instant, nous accueillons une quinzaine d'enfants. Pendant la durée de ce contrat, il sera possible de faire un avenant pour l'extension du centre aéré du mercredi aux vacances scolaires.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide,** autorise Monsieur le maire à signer un contrat enfance et jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales de Beauvais.

**Objet : Contrat d'hébergement du site internet** Monsieur le Maire expose que la municipalité souhaite créer un site internet pour la commune d'HENONVILLE, après consultation de plusieurs prestataires, la municipalité veut que ce site soit créé dès le mois de janvier 2015.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide,** d'autoriser Monsieur le maire à contractualiser auprès de la société « Réseau des communes » pour un montant TTC annuel de 828 €

**Objet : Demande de candidature city stade**, Monsieur le Maire expose que le conseil général de l'Oise possède depuis 2005 un dispositif qui consiste à créer 100 équipements sportifs de proximité ou city stade dans les communes de l'Oise. A ce jour, 79 sites sont arrêtés et 70 construits, par conséquent la municipalité a décidé de déposer une demande de candidature auprès du conseil général. Cette demande doit être accompagnée par une décision du conseil municipal comprenant également le numéro de la parcelle cadastrale que la commune céderait pour un euro symbolique au conseil général le temps des travaux si la candidature est retenue. La parcelle doit faire une taille minimale de 35M X 25M.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide,** d'autoriser Monsieur le Maire à déposer la demande candidature de la commune pour la création d'un équipement sportif de proximité sur la parcelle n°ZA 84

**Objet : Achat de spots pour la décoration du château**, Monsieur le Maire expose que la municipalité, après avoir consulté auprès des entreprises spécialisées pour la décoration de la façade du château et compte tenu des prix de location de ce matériel pour une période d'un mois, souhaite investir dans l'achat de quatre spots sachant que le prix d'achat est à peine supérieur au prix de la location.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide,** d'autoriser Monsieur le Maire à acheter quatre spots pour la décoration de la façade du château pour un montant TTC de 3 000 €.

**Objet : Mise à disposition du château et du parc pour le spectacle prévu en septembre 2016,** Monsieur le Maire expose qu'il souhaite organiser avec l'aide de l'association Artsouilles, un spectacle son et lumière dans le parc du château les 16, 17, 23 et 24 septembre 2016. La seule contribution de la commune pour ce spectacle est la mise à disposition du parc et du château pour ces quatre journées.  
**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide,** d'autoriser Monsieur le Maire à mettre le parc et le château à la disposition de l'association ARTSOUILLES pour l'organisation du spectacle son et lumière qui se déroulera le 16, 17, 23 et 24 septembre 2016.

**Objet : Application du nouveau barème de la CAF au 1<sup>er</sup> janvier 2015,** Monsieur le Maire expose que la caisse d'allocations familiale informe qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 et qui se présente de la manière suivante :

- Matin 1,56 € ----- (1,46 € en 2014)
- Midi 1,24 € ----- (1,16 € en 2014)
- Soir 2,66 € ----- (2,49 € en 2014)
- Demi-journée 4,01 € ----- (3,75 € en 2014)

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide,** d'autoriser la mise en application du nouveau barème de la CAF à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

**Objet : Lancement de la consultation pour la DSP accueil périscolaire,** Monsieur le Maire expose que la municipalité souhaite pour des raisons pratiques, pouvoir choisir son prestataire pour l'accueil périscolaire avant le début de la prochaine rentrée scolaire. Compte tenu des délais imposés par la législation en vigueur il est nécessaire de lancer cette consultation dès le début de l'année 2015. Par délibération du 8 juillet 2014 une commission ad-hoc avait été créée.

Pour rappel, cette commission est constituée de :

Sophie LUSSON

- Mélanie ROMIGUIERE
- François DOUTRELEAU
- Hervé LE MAREC

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide,** d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la consultation pour la délégation de service public pour l'accueil périscolaire dès le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

**Objet : Rémunération des agents recenseurs,** Le Maire rappelle que du 15 janvier au 14 février 2015, un recensement de la population d'Hénonville doit être effectué. La somme allouée par l'INSEE sera reversée aux deux agents recenseurs en fonction du nombre de questionnaires fournis. L'agent coordonnateur sera rétribué au taux horaire brut du smic, soit 9.53€ de l'heure.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide,** de reverser la dotation allouée par l'INSEE aux deux agents recenseurs en fonction du nombre de questionnaires fournis et de rétribué l'agent coordonnateur au taux horaire brut du smic, soit 9.53€ de l'heure.

**Et ont signé au registre les membres présents :**